

américains à une bonne distance de Pembina. Cela ne durera probablement pas. Il y aura probablement l'an prochain une extension jusqu'à la frontière. Il ne peut pas voir quel avantage on pourrait tirer de l'extension vers la baie Georgienne, à moins que le gouvernement veuille respecter de bonne foi l'accord signé avec la Colombie-Britannique. Selon lui, cela deviendrait une voie ferrée sans aucun raccord, qui ne servirait à personne. Les autres dispositions du bill, dont il se méfie beaucoup, portent sur le fonctionnement de cette voie lorsqu'elle sera terminée, et sur la possibilité pour le gouvernement de construire n'importe quel tronçon ou d'en faire construire un par les sous-traitants. Il estime donc que, par ce bill, le gouvernement concentre beaucoup plus de pouvoirs entre ses mains que ne l'a fait le précédent. En effet, on savait jusqu'à quel point ce dernier était engagé, mais, en l'occurrence, le pays ignore jusqu'où peut aller le gouvernement actuel et dans quelle mesure il confiera la construction de certains embranchements plus faciles à des entrepreneurs; il se trouvera donc forcé d'effectuer lui-même les travaux relatifs aux tronçons les plus difficiles. Quoi qu'il en soit, le sujet est présenté dans des termes très vagues, bien que le bill octroie des pouvoirs non négligeables au gouvernement même si ce dernier n'envisage pas d'y recourir pour le moment.

L'hon. M. PENNY : Tout au moins pas avant que le Parlement n'ait donné son aval à ce projet.

L'hon. M. CAMPBELL : Le gouvernement n'a pas dit qu'il s'abstiendrait de recourir à ces pouvoirs d'ici la sanction du Parlement, mais ce dernier devra réexaminer toutes les chartes qu'il lui présentera. D'ailleurs, le bill insiste beaucoup pour que de telles choses soient toujours soumises au Parlement. Or, cela lui paraît de la tartuferie, car tout le monde sait que le Parlement est toujours aux abois et, de toute manière, que le bill affirme cela ou non, on ne peut obtenir de telles choses sans réexamen parlementaire.

L'hon. M. PENNY : Cela ne ferait pas obstacle à votre projet.

L'hon. M. CAMPBELL : Oui, si l'occasion l'exigeait. Ainsi, par exemple, le Parlement pourrait intervenir dans un contrat en pleine indemnisation des parties. Or, que pourrait-il connaître d'avance au sujet d'un tel contrat? Il préfère donc de beaucoup croire que le gouvernement a l'intention de donner suite à cette entreprise de bonne foi (*Bravo!*) — et ce, dès que possible. Il se peut que le gouvernement précédent ait eu tort de s'engager à terminer une aussi vaste entreprise en l'espace de dix ans, mais nul n'ignore que si nous avons accepté un tel marché, c'est en échange de l'adhésion d'une nouvelle colonie à l'Union, et en pensant que ce dernier membre s'intéresserait autant aux affaires de la Confédération que toute autre province. L'entente intervenue avec la Colombie-Britannique ressemblait à celle qu'on accepte d'une personne qui s'apprête à devenir votre partenaire le lendemain; et il ne fait aucun doute que si des progrès sensibles ont été réalisés vers l'achèvement de ce lien ferroviaire en dix ans, et qu'on a pu constater que les efforts en

ce sens ont été déployés de bonne foi, la population de la Colombie-Britannique demeurera quand même tout à fait satisfaite, même dans l'éventualité où le projet n'est pas terminé selon l'échéance convenue. Il estime que les propositions du précédent gouvernement, à savoir la construction d'une voie ferroviaire des berges du lac Supérieur jusqu'au Pacifique, auraient été entreprises de bonne foi de concert avec la Colombie-Britannique; que les travaux auraient été confiés à de grands entrepreneurs et qu'ils auraient progressé aussi rapidement que l'aurait permis l'apport de capitaux. Cependant, ce bill ne permet à personne de savoir à quel rythme le conseil des ministres envisage de faire progresser les travaux de construction. Il estime donc que le parrain du bill aurait dû présenter des explications exhaustives à cette Chambre afin qu'on sache comment le gouvernement envisage de procéder (*Bravo!*).

L'hon. M. SCOTT dit que son distingué collègue s'est efforcé de donner l'impression que c'est par manque de respect pour la Chambre qu'il s'est lui-même abstenu de discuter des dispositions précises du bill. Or, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il estime que cette Chambre et que le pays tout entier sont tellement au courant de la politique gouvernementale en cette matière qu'il lui a paru tout à fait superflu de faire des observations concernant ce texte législatif, en attendant qu'on manifeste certaines objections. Le distingué sénateur enchaîne donc en rappelant que, lorsque le gouvernement actuel a été porté au pouvoir, il s'est rendu compte que le gouvernement précédent s'était déjà engagé par traité à construire un chemin de fer en dedans de dix ans, sans savoir s'il pourrait honorer une telle promesse. Il ajoute qu'il était tout à fait impossible de réaliser l'entreprise monétaire en dedans d'une telle échéance et même qu'une fois lancée sur le marché, les capitalistes s'y intéressaient à peine. Il précise donc que lorsque le gouvernement actuel s'est rendu compte que l'ensemble du projet adopté par le gouvernement précédent était irréalisable, il a décidé qu'il ferait ce qui est le plus approprié dans de telles circonstances, à savoir tirer parti des voies navigables existantes et qui pouvaient servir de lien pour traverser le continent, et construire des tronçons de chemin de fer entre les cours d'eau afin de concrétiser le plus tôt possible une voie de communication avec la Colombie-Britannique. Le gouvernement souhaite ouvrir les grandes étendues du Nord-Ouest à la colonisation, mais en même temps, il aimerait aussi que la population de la Colombie-Britannique soit persuadée qu'il tient aussi fermement à faire honneur à l'entente d'union avec elle le plus tôt possible (*rire de l'hon. M. Carrall*). Il voit bien le sourire de son distingué collègue, mais le gouvernement a envoyé un émissaire spécial en Colombie-Britannique, et lorsqu'on pourra prendre connaissance des conditions qu'il a proposées à la province, on sera peut-être étonné de leur générosité. Lorsque les conditions bien moins avantageuses ont été proposées dans l'autre Chambre l'autre jour, seulement cinq députés les ont appuyées, ce qui donne donc une idée du sentiment de la population sur les conditions d'adhésion de la